

DÉLIBÉRATION N° 20190045 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes en vigueur, les prévisions inscrites au budget primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante. Il est proposé le budget supplémentaire pour l'année 2019 joint en annexe du présent rapport et ayant vocation à :

Affecter le résultat de l'année 2018 au budget de l'année 2019 conformément à la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

Opérer des ajustements prévisionnels de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 30 voix pour,

2 contre

M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT

5 abstentions

M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de budget supplémentaire 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 242 260€ en section de fonctionnement et 8 031 217,69€ en section d'investissement.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019
Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD